

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 21/03/2019  
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 23  
 Votants : 28

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_030**

OBJET :  
 Création du Conseil Local de Sécurité et de  
 Prévention de la Délinquance (CLSPD)

**Séance du 27 mars 2019****Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,  
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme  
 Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON,  
 M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.  
 André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis  
 BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent  
 BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS,  
 M. Jean-Louis VALENTE

**Etait absent :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Avai(en)t donné pouvoir :**

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne  
 DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M.  
 Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme  
 Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany  
 TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.  
 Vu les articles L. 132-1 à L. 132-5 du Code de la Sécurité Intérieure et l'article 132-7.  
 Vu l'article L. 311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Contenu :**

Constituant l'instance de concertation entre les institutions et les organismes publics et privés, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a pour rôle de faciliter le dialogue entre les différentes parties concernées par la lutte contre l'insécurité.

Présidé par le Maire ou son représentant, le CLSPD est composé de M. le Préfet de la Loire, M. le Procureur de la République ou leurs représentants, M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant, des représentants de l'État désignés par M. le Préfet, des représentants des associations, des établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par M. le Maire.

Le CLSPD se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an et se réunit de droit à la demande de M. le Préfet ou de la majorité de ses membres.

À défaut de dispositifs contractuels spécifiques, le conseil local peut proposer des actions ponctuelles de prévention dont il assure le suivi et l'évaluation. Il constitue en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur la commune de RIVE DE GIER tel que prévu par la loi du 5 juillet 2007,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet de la Loire et M. le Procureur de la République pour accorder la constitution du CLSPD, pour prendre l'arrêté fixant sa composition et pour signer tous documents relatifs à la procédure.

**Le conseil municipal à l'unanimité:**

- approuve la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur la commune de Rive de Gier tel que prévu par la loi du 05 juillet 2007,  
 - autorise M. le Maire à solliciter M. Le préfet de la Loire et M. Le procureur de la république pour accorder la constitution du CLSPD, pour prendre l'arrêté fixant sa composition et pour signer tous documents relatif à la procédure.

**Ne participant pas : 2**

Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN